

Hongrie et de la Pologne n'hésiteront pas à bloquer l'action de la CICS lorsqu'elles seront aux prises avec une question qu'elles considèrent comme vraiment cruciale. Ce n'est habituellement qu'à la suite de longues discussions que ces délégations acceptent que l'on fasse enquête sur les plaintes formulées par la République du Viet-Nam ou les États-Unis, laissant à leurs équipes le soin de trouver des tactiques d'obstruction pour retarder les enquêtes ou simplement de refuser d'admettre les preuves qui incrimineraient le GRP. Par contre, lorsque le GRP ou la RDVN saisissent la Commission d'une plainte, les délégations de la Pologne et de la Hongrie insistent pour que des mesures appropriées soient prises immédiatement.

6. Climat au sein de la Commission.

Au cours du mois de février, pendant que le Canada assurait la présidence de la Commission, celle-ci se réunissait presque tous les jours Depuis que l'ambassadeur de la Hongrie a assumé la présidence, la Commission ne s'est réunie qu'environ trois fois par semaine en moyenne et l'ordre du jour est habituellement écourté. Au cours des dernières semaines, le climat qui règne au sein de la Commission est plus disputeur qu'il ne l'était au cours des premières semaines. La plainte de Khe Sanh a été à l'origine de ce revirement. Toutefois, bien que l'atmosphère ait été tendue à l'occasion, il est rarement arrivé que l'on perde son sang-froid; toutes les sessions comportent d'ailleurs un mélange d'arguments sérieux et de badinages anodins.

7. Coopération, assistance et protection assurées par les Parties (article 10 du Protocole).

Jusqu'à maintenant, nous n'avons eu aucun motif sérieux de nous plaindre de l'attitude des États-Unis et de la République du Viet-Nam. Il est manifeste que les représentants américains sont intervenus à diverses reprises auprès des autorités de la République du Viet-Nam pour les inciter à adopter une meilleure attitude envers la CICS et ses délégations. Il est tout aussi évident que la coopération et l'assistance fournies au début par la République du Viet-Nam étaient teintées d'un certain manque d'enthousiasme qui reflétait son attitude à l'égard de l'Accord dans son ensemble. Cette situation s'est toutefois améliorée au fur et à mesure que la République du Viet-Nam s'est adaptée à la présence d'un organisme international et à celle de représentants qui sont non seulement leurs ennemis de jadis mais aussi leurs ennemis actuels. Comme nous l'avons déjà mentionné, on a interdit les vols des hélicoptères de la CICS après qu'on eut tiré sur trois d'entre eux au cours de trois incidents distincts. On s'efforce de faire en sorte que les équipes de la CICS jouissent de la sécurité nécessaire tout en s'assurant qu'elles peuvent se déplacer librement et rapidement. Les représentants du GRP et de la RDVN aux niveaux régional et sous-régional n'ont pas collaboré entièrement avec les équipes de la CICS ou les autres délégations auprès de la CMM, entravant ainsi le travail des deux organismes. Ils ont souvent usé de tactiques obstructionnistes. A deux reprises, la RDVN a envoyé une lettre dans laquelle elle mettait en doute les constatations et les déclarations de la Commission qu'elle a accusée de manquer d'objectivité et de se montrer partielle. Ces événements n'augurent rien de bon pour l'avenir.

8. Liaison entre les Parties et les pays membres de la CICS (article 10 du Protocole).

Nos relations avec la RDVN et le GRP ont été assez guindées jusqu'à maintenant, mais polies Toutes les délégations entretiennent des relations étroites avec l'ambassade des États-Unis sur laquelle la Commission doit maintenant s'appuyer en grande partie pour obtenir l'appui logistique dont elle a besoin. Au début, les contacts entre les délégations des deux Commissions ont été entravés sans toutefois